SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil treize, le 19 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et** Francis BLANC, Gilbert REBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Maurice NICOUD, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Denis BANDELIER, Claude GIRARD à Josette BESSE, Maurice NICOUD à Francis BLANC, Françoise PELCAT à André HELLE, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI à Robert NATALE.

Assistaient à la séance : Mesdames et Messieurs Serge MARQUIS, Myriam PISANO, Pierre SCHIRCH et Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
13 septembre 2013	13 septembre 2013	En exercice	42
		Présents	30
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

Préfecture du Terr. de Belfort
24 SEP. 2013
Service Courrier

2013-06-01 – Budget Eau – Décision Modificative n°2.
Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu la délibération n°2013-02-02 D du 11 avril 2013 adoptant le budget primitif du service des eaux ;

Afin de pouvoir rattacher des frais de publication d'avis d'appel public à la concurrence aux marchés de travaux correspondants, il convient de procéder aux transferts suivants :

Chapitre 041

Investissement - recettes - compte 2031 + 270 €
Investissement – dépenses – compte 21531 + 270 €

Dans le cadre de l'appel d'offres concernant l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion et de facturation des abonnés de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire de procéder aux transferts suivants :

Investissement - dépenses – compte 2183 + 12 000 €
Investissement – dépenses – compte 21351 - 12 000 €

Suite à la passation de la convention pour la participation de la CCST au remboursement d'emprunt contracté auprès de la caisse du Crédit Mutuel en faveur de la CCBB, il est approprié d'ajuster les écritures comme suit :

Fonctionnement – dépenses – compte 022 – 2 750 €
Fonctionnement – dépenses – compte 6743 + 2 750 €

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire SERVICE DES EAUX (60300)	DM n°2 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Ajustement logiciel de facturation et transfert 20

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	2 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	**2 750,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6743 : Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0,00 €	2 750,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0,00 €**	**2 750,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**2 750,00 €**	**2 750,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT				
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	270,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0,00 €**	**270,00 €**	**0,00 €**	**270,00 €**
D-21351 : Bâtiments d'exploitation	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**12 000,00 €**	**12 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**12 000,00 €**	**12 270,00 €**	**0,00 €**	**270,00 €**
Total Général		**270,00 €**		**270,00 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la décision modificative n°2 du budget Eau selon les propositions formulées ci-dessus.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. **Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le** 24 SEP. 2013 **Et publication ou notification le** 24 SEP. 2013 Le Président, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE	**Le Président,** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Préfecture du Terr. de Belfort

24 SEP. 2013

Service Courrier